

PROVINCE DE QUÉBEC COMTÉ DE DUPLESSIS

MUNICIPALITÉ DE BAIE-JOHAN-BEETZ

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Baie-Johan-Beetz, tenue le premier jour du mois de juin deux mille vingt à 20 h 20 en visioconférence pour des raisons exceptionnelles dues à la situation actuelle de COVID-19.

Sont présents :

M. Martin Côté, maire (par visioconférence)

M. Clément Tanguay, conseiller, poste 1 (par visioconférence)

M. Serge Proulx, conseiller, poste 2 (par visioconférence)

M. Jacques Devost, conseiller, poste 3 (par visioconférence)

M^{me} Maryse Bourque, conseillère, poste 4 (par visioconférence)

M. Luc Bourque, conseiller, poste 5 (par visioconférence)

M. Denis Harvey, conseiller, poste 6 (par visioconférence)

Est présent :

Mme Myriam Lafleur, directrice générale, secrétaire-trésorière

(par visioconférence)

01. Temps de réflexion

02. Ouverture de la séance

La séance est ouverte par M. Martin Côté, maire de la Municipalité de Baie-Johan-Beetz, à 20 h 20. Mme Myriam Lafleur fait fonction de secrétaire.

03. Présences

Constatation du quorum.

04. Acceptation de l'ordre du jour

Il est proposé par Denis Harvey, appuyé par Serge Proulx, et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents, d'accepter l'ordre du jour tel que proposé :

- 1. Temps de réflexion
- 2. Ouverture de la séance par M. le maire
- 3. Présences
- 4. Acceptation de l'ordre du jour
- 5. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2020
- 6. Acceptation des comptes
- 7. Résolutions
 - a) Résolution 2020-06-01-01 concernant le dépôt du rapport du maire
 - b) Résolution 2020-06-01-02 concernant la responsabilité de la municipalité vis-à-vis les travaux à la station de pompage 1
 - c) Résolution 2020-06-01-03 concernant l'embauche d'un employé aux travaux publics
 - d) Résolution 2020-06-01-04 concernant l'embauche d'une employée à l'accueil touristique
 - e) Résolution 2020-06-01-05 concernant un contrat de services professionnels pour la mise aux normes des installations de production d'eau potable
 - f) Résolution 2020-06-01-06 concernant le refinancement du bâtiment municipal
 - g) Résolution 2020-06-01-07 concernant un contrat d'arpentage
 - h) Résolution 2020-06-01-08 concernant un contrat d'amélioration locative
- 8. Affaires nouvelles
- 9. Varia:

Descente de bateau

- 10. Période de questions
- 11. Levée de la séance

05. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2020

Il est proposé par Jacques Devost, appuyé par Clément Tanguay, et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2020 soit adopté tel que présenté.

06. Acceptation des comptes

Il est proposé par Jacques Devost, appuyé par Luc Bourque, et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents :

Que le Conseil municipal de Baie-Johan-Beetz accepte les comptes payés du 1^{er} au 31 mai 2020 pour un montant de 18 922.17\$.

Ces comptes ont été acquittés par la directrice générale, et moi, Myriam Lafleur, certifie sous mon serment d'office que nous avions les fonds nécessaires à la caisse populaire de Havre-Saint-Pierre pour payer ces montants dus.

M^{me} Myriam Lafleur, directrice générale secrétaire-trésorière et greffière

07. Résolutions

a) Résolution 2020-06-01-01 concernant le dépôt du rapport du maire 2019

Considérant la présentation et la lecture du rapport du maire aux citoyens faisant état des faits saillant du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour 2019;

Il est proposé par Clément Tanguay, appuyé par Luc Bourque et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

Que le conseil municipal de Baie-Johan-Beetz en accepte le dépôt et qu'il soit diffusé sur le territoire de la municipalité conformément à l'article 176.2.2 du code municipal.

b) Résolution 2020-06-01-02 concernant la responsabilité de la municipalité vis-à-vis les travaux à la station de pompage 1

Considérant les travaux de réfection et d'enrochement effectués à la station de pompage 1 par Les entreprises Marc Bilodeau inc.

Considérant que la surveillance des travaux n'a pas été effectuée par une firme externe;

Considérant la demande de remboursement effectuée auprès du Ministère de la Sécurité publique;

Par conséquent, il est proposé par Denis Harvey, appuyé par Clément Tanguay et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :

Que la municipalité de Baie-Johan-Beetz s'engage à assumer l'entière responsabilité des travaux effectués pour les cinq prochaines années.

c) Résolution 2020-06-01-03 concernant l'embauche d'un employé aux travaux publics

Il est proposé par Maryse Bourque, appuyé par Denis Harvey et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :

Que le conseil municipal de Baie-Johan-Beetz procède à l'embauche de Nathan Métivier au poste d'aide aux travaux publics ;

Que le conseil municipal de Baie-Johan-Beetz mandate Martin Côté, maire, et Myriam Lafleur, directrice générale, secrétaire-trésorière, à signer le contrat de travail.

d) Résolution 2020-06-01-04 concernant l'embauche d'une employée à l'accueil touristique

M. Martin Côté, maire, déclare un conflit d'intérêt. Il n'a pas participé aux délibérations ni au processus de sélection et se retire de la séance du conseil municipal jusqu'au prochain point. Le quorum est toujours constaté.

Monsieur Denis Harvey, pro-maire, préside la séance pour cette résolution.

Sous réserve de l'approbation gouvernementale concernant l'ouverture des bureaux d'accueil touristique

Il est proposé par Jacques Devost, appuyé par Serge Proulx et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :

Que le conseil municipal de Baie-Johan-Beetz procède à l'embauche de Liza Leblond au poste de préposée à l'accueil touristique ;

Que le conseil municipal de Baie-Johan-Beetz mandate Martin Côté, maire, et Myriam Lafleur, directrice générale, secrétaire-trésorière, à signer le contrat de travail.

e) Résolution 2020-06-01-05 concernant un contrat de services professionnels pour la mise aux normes des installations de production d'eau potable

Considérant que la Municipalité de Baie-Johan-Beetz désire mettre aux normes ses installations de production d'eau potable;

Considérant les échanges et discussions depuis 2008 avec le Ministère des affaires municipales et de l'habitation, le Ministère de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques et l'Institut national de la santé;

Considérant le projet pilote financé à 95 % par le Ministère des Affaires municipales et de l'habitation auquel participe la Municipalité de Baie-Johan-Beetz;

Considérant la nécessité de mettre à jour l'étude préliminaire de Roche ltée effectuée en mars 2011;

Considérant l'appel d'offres de la Municipalité de Baie-Johan-Beetz;

Considérant l'ouverture des soumissions le 22 mai 2020 à 10 heures;

Considérant que Tetra Tech inc. a été le plus bas soumissionnaire conforme;

Il est proposé par Serge Proulx, appuyé par Luc Bourque et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :

Que la Municipalité de Baie-Johan-Beetz octroie le contrat de services professionnels pour la mise à jour de l'étude préliminaire de Roche Itée effectuée en mars 2011 pour la somme de 18 190 \$ avant taxes.

f) Résolution 2020-06-01-06 concernant le refinancement du bâtiment municipal

Considérant que le financement du prêt pour le bâtiment municipal vient à échéance le 16 septembre 2020;

Considérant que le montant à refinancer sera de 97 800\$;

Considérant que nous n'avons pas d'autres besoins en financement et que le ministère des Finances ne supervise pas les financements inférieurs à 100 000\$;

Considérant que la municipalité est en mesure de payer ce montant dû à même son fonds général;

Par conséquent, il est proposé par Clément Tanguay, appuyé par Maryse Bourque et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :

Que la municipalité de Baie-Johan-Beetz rembourse le montant de 97 800\$

g) Résolution 2020-06-01-07 concernant un contrat d'arpentage

Considérant que la municipalité de Baie-Johan-Beetz aimerait rendre public son titre de propriété concernant certaines rues publiques sur son territoire.

Considérant que la municipalité désire ici appliquer le droit qui lui est conféré par l'article 247.1 de la Loi sur les compétences municipales et donc, appliquer la procédure prévue aux articles 73 et 74 de la même loi.

Considérant qu'une invitation à soumissionner a été faite auprès de 2 entrepreneurs;

Considérant l'ouverture des soumissions le 1er juin 2020 à 12h;

Par conséquent, il est proposé par Clément Tanguay, appuyé par Maryse Bourque et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :

Que la municipalité de Baie-Johan-Beetz mandate Groupe Cadoret pour un contrat d'arpentage au montant de 29 840\$ excluant les taxes applicables selon le document reçu en date du 1^{er} juin 2020 pour la vérification des titres de propriété des propriétaires d'immeubles contigus et l'obtention des plans et descriptions techniques.

h) Résolution 2020-06-01-08 concernant un contrat à d'amélioration locative

Il est proposé par Clément Tanguay, appuyé par Jacques Devost, et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :

Que la municipalité de Baie-Johan-Beetz mandate Pro-Flex Côte-Nord pour des travaux d'amélioration locative à la salle Phidélem-Harvey au montant de 15 000\$ excluant les taxes applicables selon le document 20-023 reçu en date du 18 mars 2020.

08 Affaires nouvelles

a) Varia:

Descente de bateau

09. Période de questions

10. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30.

Myriam Lafleur

Directrice générale, secrétaire-trésorière

Martin Côté

¹ Par la présente signature, j'entérine toutes les résolutions de ce procès-verbal comme si elles étaient toutes signées.